

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB LTÉE		Date d'inspection Le 11 août 2026
Nom de l'établissement École de la Petite Enfance 3		Numéro de permis 2019562
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8		Numéro de téléphone (506) 395-4013
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 41	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en matinée dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. Dans les trois locaux pour nourrissons se retrouvent un espace désigné pour les changements de couche. □ - Un espace de rangement individuel est prévu pour les couches, crèmes et lingettes. - Le changement de couche est fait sur une surface solide qui est munie de rebords ou de courroies de sécurité, est couverte d'une enveloppe étanche. - Un matelas à langer peut-être utiliser pour les 15 mois et plus s'il sert exclusivement pour les changements de couche. - Le changement de couche se fait à moins d'un mètre d'un lavabo et est séparé de l'endroit où la nourriture est préparée. - Les enfants sont sous supervision constante durant le changement de couche. - La procédure pour le changement de couche est affichée sur les lieux réservés au changement de couche. L'aire de jeu extérieur est entourée d'une clôture et une barrière fermée même pendant l'hiver. - L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieur en sorte d'assurer la sécurité des enfants. - L'aire de jeu extérieur est sécuritaire et entourée d'une clôture pour les enfants en bas âge et d'âge préscolaire dont la barrière est fermée en tout temps à l'aide d'un loquet lorsque les enfants s'y trouvent. Cependant, pendant ma surveillance les nourrissons ne peuvent aller à l'extérieur à cause de la forte pluie. Lors de ma visite, j'ai pu observer les enfants pendant la de collation qui était prise dans leur contenant individuel pour chaque nourrisson. J'ai également observé le dîner, qui était composé de poulet, de haricots verts et de pommes de terre.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 11 août 2026

Date

original signé par
Martine Thibodeau

Le 11 août 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"